



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Webinaire Collectivité 24 novembre 2022

Le plan de sobriété 2022-2024

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Contact : sabrina.sayah@developpement-durable.gouv.fr**

Ordre du jour

- **Introduction, DREAL**
 - **Présentation du plan Sobriété, Séverine Truchsess, Chef de projet efficacité énergétique à la DGEC**
 - **Programme ACTEE, Hortense FOURNEL, Chargée de mission efficacité énergétique FNCCR**
 - **Fonds vert, Séverine TRUCHSESS**
 - **les aides de l'ADEME, Olivier BLANCHETON, Chargé de mission transition énergétique**
 - **les actions de la Région, Valentin LYANT, Service Transition Énergétique**
 - **Témoignage de la métropole Aix Marseille, Corinne PINA, chef de service Transition Énergétique**
-



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

24 NOVEMBRE 2022

Le contexte du plan de sobriété

Face aux conséquences du conflit ukrainien sur l'approvisionnement gazier, et aux travaux en cours sur le parc nucléaire, il existe un risque de difficultés de disponibilité énergétique au cours des hivers 2023 et 2024.

De nombreuses actions ont été menées pour les éviter (stocks de gaz, capacité terminaux méthaniers, solidarité européenne). En complément, un plan de sobriété a été demandé par le président de la République.

L'objectif : **Réduire la consommation énergétique de 10% d'ici 2024** et mobiliser tous les acteurs (Etat, entreprises, collectivités, citoyens).

Le principe : « *des économies choisies plutôt que des coupures subies* » (E.Borne)

Au-delà, pour limiter le changement climatique, la France a pris un engagement pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (soit 40% de baisse de la consommation énergétique) et une sortie des énergies fossiles.

Le plan de sobriété repose à la fois sur des actions :

- de court terme, basées sur l'identification de sources de réduction de consommation d'énergie via l'utilisation de **check-lists « anti-gaspillage »** pour des gains rapides pour les « entreprises » et les « ménages »,
- de moyen terme, basées sur l'accompagnement des différents acteurs pour les aider à s'adapter via des **programmes CEE (ACTEE+ etc), des fonds etc**

Gisements d'économies d'énergie (gaz et électricité) en 2024 liées au plan de sobriété

0 5 10 15 20 25 (TWh/an)

Température à 19°C

Gestion intelligente des bâtiments tertiaires (BACS)

Thermostats dans les logements

Écogestes électriques

Isolation des réseaux d'eau

Absence de terrasses chauffées / portes formées des commerces /
extinction des enseignes et publicités lumineuses entre 1 et 6 h

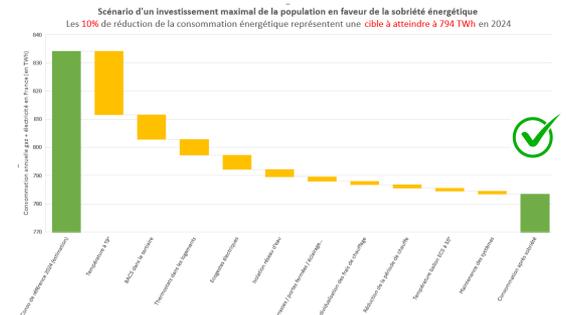
Individualisation des frais de chauffage

Réduction de la période de chauffe

Réglage de la température des ballons d'eau chaude à 55°C

Maintenance des équipements de chauffe

Remplacement luminaires publics par des LED



Le plan de sobriété énergétique



Je baisse



J'éteins



Je décale

Le plan de sobriété – les 15 mesures phares (1/4)

+ de sobriété dans les bâtiments

1. **19°C**, c'est la température maximale de chauffe dans les bureaux que les acteurs s'engagent à mieux faire connaître et appliquer. Baisser la température la nuit à 16°C et à 8°C degrés lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours.
2. **Décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe**, quand cela est possible et quand la température extérieure le permet.

3. **Réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux.** En dehors des usages pour lesquels l'eau chaude est indispensable (douches par exemple) et lorsque les conditions le permettent, les gestionnaires auront la possibilité d'arrêter l'eau chaude sanitaire.

+ de sobriété dans nos mobilités

4. **Favoriser le covoiturage grâce à un bonus pour tout nouveau covoitreur qui s'inscrit sur une plateforme.** Prendre le train plutôt que l'avion pour les trajets professionnels de moins de 4 heures. Prendre le train et les transports en commun plutôt que la voiture, lorsque cela est possible.

Le plan de sobriété – les 15 mesures phares (2/4)

+ de sobriété pour un État exemplaire

5. **Diminuer le chauffage de 19°C à 18°C et travailler en horaires décalés les jours de forte tension sur le système électrique** lorsque le signal d'ÉcoWatt est rouge.
6. **Inciter au télétravail pour réduire la consommation de carburant notamment.** Afin d'aider les agents à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie, ils bénéficieront **d'une augmentation de l'indemnité forfaitaire de télétravail à hauteur de 15% afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie à partir de début 2023.** Au-delà, certains services de l'État expérimenteront le télétravail en fermant les bâtiments pour mesurer précisément les économies réelles de chauffage. Ce sera le cas des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, avec l'extinction de 4 sites franciliens – Saint-Germain, hôtel de Roquelaure, Grande Arche et tour Séquoia – pour une période de 4 jours, du 29 octobre au 1^{er} novembre inclus.
7. **Limiter la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute pour les agents employant leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents.** Cette mesure permet un gain de 20% de carburant. Il s'agit seulement de quelques minutes supplémentaires par trajet, inclus dans le temps de travail.

Le plan de sobriété – les 15 mesures phares (3/4)

+ de sobriété pour les collectivités territoriales

8. **Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public**, qui représente, en moyenne, 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité. Éteindre les lumières à certaines heures, réduire l'intensité lumineuse, passer aux éclairages LED avec pilotage automatisé permettrait une économie d'énergie, dès les premiers mois, de 40 à 80% avec un retour sur investissement entre 4 et 6 ans.
9. **Réduire le chauffage des équipements sportifs** : en diminuant de 2°C la température des gymnases et d'1°C la température de l'eau des piscines, comme le recommande l'Association nationale des élus du sport.
10. **Réduire le nombre de mètres carrés chauffés** en regroupant les services publics dans les locaux les mieux adaptés, quitte à les utiliser sur de plus grandes plages horaires.

+ de sobriété pour les entreprises

11. **Les entreprises s'engagent**, une plateforme qui recense les entreprises qui prennent 15 engagements et sont accompagnées dans leur déploiement : éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments dès l'inoccupation, réduire l'éclairage extérieur, notamment publicitaire, et l'éteindre au plus tard à 1h, piloter chauffage, climatisation et ventilation ou encore regrouper les déplacements et supprimer ceux inutiles.
Déjà plus de 30 entreprises du CAC 40 engagées.

370 entreprises ont déjà rejoint le mouvement pour la sobriété !

+ de sobriété dans le sport

12. **Réduire de près de 50% le temps d'éclairage avant et après les matchs pour les compétitions se déroulant en journée et de plus de 30% pour les matchs en soirée**, grâce à l'engagement de la Ligue de football professionnel, de la Ligue nationale de rugby, des clubs professionnels et des diffuseurs TV.

Le plan de sobriété – les 15 mesures phares (4/4)

+ d'accompagnement pour les Français

- 13. Mise en place d'un bonus sobriété pour valoriser les économies d'énergie et faire baisser les factures.** Les ménages qui maîtrisent leur consommation énergétique pourront recevoir une prime sur les factures de gaz et d'électricité. Plusieurs énergéticiens s'engagent à proposer cette offre.
- 14. Jusqu'à 9000 euros d'aide pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel** et des aides permettant un reste à charge de 250 euros en moyenne par appartement pour raccorder un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur, grâce à MaPrimeRenov'.
- 15. Informer les Français sur la météo de l'électricité** (signal ÉcoWatt), en partenariat avec RTE, par les médias audiovisuels et radiophoniques (à l'image de ce qui a été lancé par France télévisions, TF1 et BFM).

Bâtiments

- Agir sur les températures : chauffage (19° max, voire moins) et climatisation (26° min)
- Installer et mieux régler les dispositifs intelligents de gestion énergétique (BACS)
- Arrêter la ventilation des locaux inoccupés
- Isoler les réseaux d'eau dans tous les bâtiments
- Maintenir et réviser le matériel (chaudière, désembouage etc)

Mobilité

- Déployer le forfait mobilités durables
- Développer les transports collectifs et l'usage du vélo
- Favoriser le covoiturage sur une plateforme de covoiturage (publication fiche CEE le 7/10 + bonification encours de définition)
- Éviter les déplacements inutiles et favoriser le report modal



Passage à la géothermie pour la piscine de Lunel (34)

La piscine, dont le niveau de consommation était supérieur à 3 fois la moyenne nationale, est passée à la géothermie peu profonde, couplée à une pompe à chaleur et à VMC double flux récupérateur de calories.

Résultats :

- Réduction de 45% de la consommation
- Réduction de 48% d'émissions de gaz à effet de serre

Les engagements spécifiques : collectivités territoriales

« Eclairer mieux, éclairer utile »

- Capteurs de présence, baisse de l'intensité, pilotage à distance en fonction de l'intensité lumineuse extérieure, extinction totale à partir d'une certaine heure lorsque l'éclairage est inutile...
- Extinction des enseignes et les publicités lumineuses entre 1 h et 6 h du matin, partout en France, règlement local de publicité ou non (décret d'octobre 2022)

Promouvoir la sobriété auprès des citoyens et en particulier des plus jeunes

- Encourager les initiatives locales, pourquoi pas via le concours des économies d'énergie Cube, à l'échelle des immeubles, des services etc

Des ressources méthodologiques existent

- Guide formulant 40 recommandations sur l'éclairage public à l'initiative de l'association Les éco-maires
- 10 actions mises en avant par l'Association des Maires de France, etc

Eclairage public de Sète (Hérault)

- Suppression de 18 % des points lumineux,
- Installation de LED,
- Installation de 157 luminaires à détecteur de présence (...)

Résultats :

Réduction de 40% de la consommation d'électricité en 4 ans (avec un objectif de 60 % à terme).

D'autres actions possibles
(numérique, 110km/h, etc)

10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans les collectivités

Économisez de l'énergie cet hiver et engagez-vous de manière plus ambitieuse pour encore plus d'économies tout au long de l'année.



La check-list « anti-gaspillage » à destination des collectivités

1. Adapter la température du chauffage

en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins.

2. Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude :

calorifuger, vérifier l'équilibrage, organiser le désembouage pour éviter toute dépendance thermique. Retarder si possible l'ouverture de la saison de chauffe.

3. Réduire les dépenses d'eau chaude :

vérifier que la température du chauffe-eau collectif ne dépasse pas 55°C et installer des réducteurs de débit sur les robinets et dans lesouches des équipements.

4. Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments :

la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture, conformément à la réglementation. Améliorer aussi son efficacité avec des LED ou des lampes basse consommation et une gestion en fonction de la présence.

5. Réduire voire éteindre l'éclairage public :

Installer des systèmes automatiques d'allumage, de gradation et d'extinction pour réduire de 20 à 30% la consommation d'électricité.

6. Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau :

arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le dimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveur, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passif (free cooling)...

7. Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie

et aux bonnes pratiques du chauffage au bois. Alors que les prix de l'énergie augmentent, le chauffage au bois séduit de plus en plus. Pour limiter la consommation de bois et éviter de détériorer la qualité de l'air, diffuser les bonnes pratiques (pas de cheminée ouverte, allumer le feu par le haut, utiliser du bois sec et de qualité).

8. Être exemplaire :

tout comme l'État, l'exemplarité des collectivités est essentielle pour motiver l'ensemble de la société à participer à la réduction des consommations d'énergie. Agir sur l'éclairage des monuments, des stades, veiller à fermer les portes dormant sur l'extérieur, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, favoriser l'écoconduite des agents...

9. Rejoindre le programme "Territoire engagé pour la transition écologique" :

modulable et assorti d'outils opérationnels, il permet aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire avec des résultats probants (les habitants consomment 30% d'énergie en moins par rapport à la moyenne française).

10. Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

en s'appuyant sur les retours d'expérience de collectivités qui ont réduit considérablement leur consommation d'énergie, sur le dispositif conseil en énergie partagé (en 5 ans, les communes accompagnées ont réduit de 15% leur consommation d'énergie) ou encore sur l'outil Operat pour tout savoir sur l'application de la réglementation énergétique.

1. Adapter la température du chauffage
2. Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude
3. Réduire les dépenses d'eau chaude
4. Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments
5. Réduire voire éteindre l'éclairage public
6. Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau
7. Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie
8. Être exemplaire
9. Rejoindre le programme Territoire engagé pour la transition écologique
10. Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

POUR ALLER PLUS LOIN

Les guides Écoresponsable au bureau, La rénovation énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires, Rénover l'éclairage des bâtiments tertiaires, Rénover l'éclairage extérieur et l'article Bien se chauffer au bois pour moins polluer

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique et mieux piloter votre consommation : **MONÉCOWATT.FR**

En conclusion

Les hivers qui arrivent sont l'affaire de tous

Nous avons tous un rôle à jouer : « des économies choisies plutôt que des coupures subies », encore plus en période Ecowatt rouge.



Au-delà des dispositifs d'accompagnement dédiés aux collectivités pour leur propre sobriété, il est essentiel qu'elles portent également ce message de sobriété auprès de leurs administrés, par leurs publications (sites internet, journaux etc), leurs contacts quotidiens avec leurs population (conseils de quartier, etc),... pour aider à la mobilisation de la population.

A ce titre, elles peuvent utiliser (pour elles) la check-list « anti-gaspillage » pour les collectivités et largement diffuser celles à destination des ménages, des copropriétés (la reprendre sur les sites internet etc).



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



Je baisse



J'éteins



Je décale

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



ACTEE - Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique

DREAL PACA - Plan de Sobriété Énergétique

ACTEE : Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique

Deux approches complémentaires

0 800 724 724
Service et appel gratuits

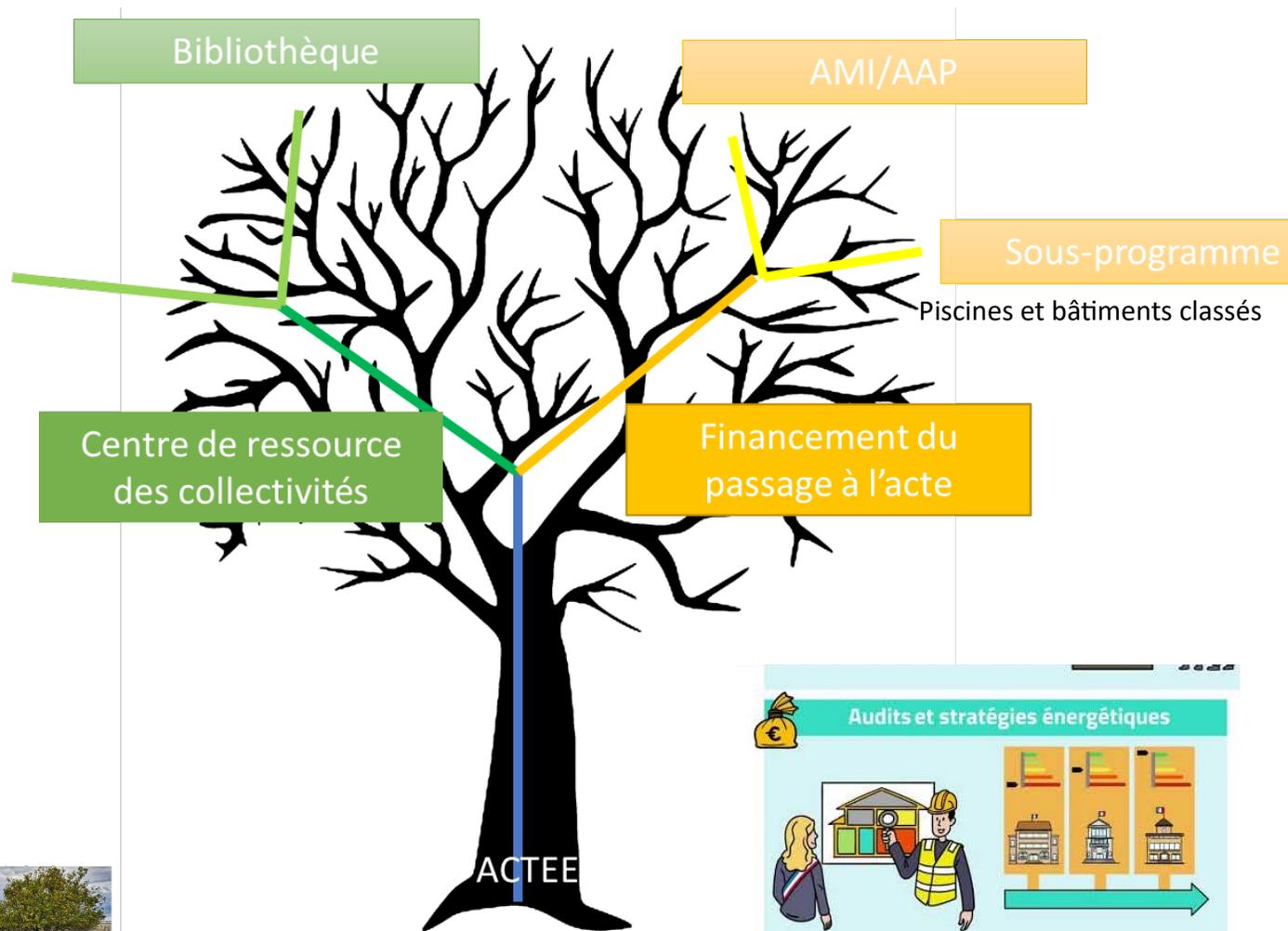
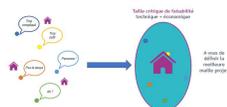
Hotline - centre d'appui
Questions techniques/économiques/juridiques

Programme central pour la rénovation énergétique des collectivités

90% des fonds redistribués aux collectivités

Approche fondée sur deux piliers

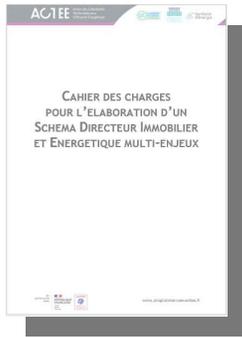
- Mutualisation
- Action dans une stratégie de long terme



<https://www.youtube.com/watch?v=ngS5OQkvajw>

Bibliothèque ACTEE : quelques exemples de documents

Documents types : Des modèles pour s'inspirer, adapter ses cahiers des charges et se lancer !



Guides et boîtes à outils : Tout ce qu'il faut pour comprendre et agir !



Spécial « Elus » : Quelques publications donnant des réponses précises aux questions se présentant durant le mandat



Plaquettes d'information : Tout pour comprendre le programme



Recueil d'expériences et de témoignages : Ils l'ont fait, ils en parlent



Fiches thématiques : Synthétiques et pédagogiques - l'info en un clin d'œil



sans oublier !
Les replay des webinaires



Pour passer à l'action: les appels à projets en cours



ACTEE Lum'acte
PROGRAMME
ECLAIRAGE PUBLIC
APPEL À PROJETS
LUM'ACTE

FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS

Au fil de l'eau jusqu'au 30/05/2023



ACTEE
SCHEMAS DIRECTEURS IMMOBILIERS ENERGIE
SOUS-PROGRAMME
SCHEM'ACTEE

POUR AIDER AU FINANCEMENT DES SDIE (SCHEMAS DIRECTEURS IMMOBILIERS ENERGIE).

Au fil de l'eau jusqu'au 30/11/2022



Challenge Climat & Usage

Challenge d'économie d'énergie



ACTEE
PISCINES PUBLIQUES
SOUS-PROGRAMME
ACT'EAU

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE DANS LES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES DES COLLECTIVITÉS.

Au fil de l'eau jusqu'au 16/04/2023



ACTEE
COMMUNES RURALES
SOUS-PROGRAMME
ETRIER

ACCOMPAGNER LES COMMUNES RURALES ISOLÉES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS TERTIAIRES.

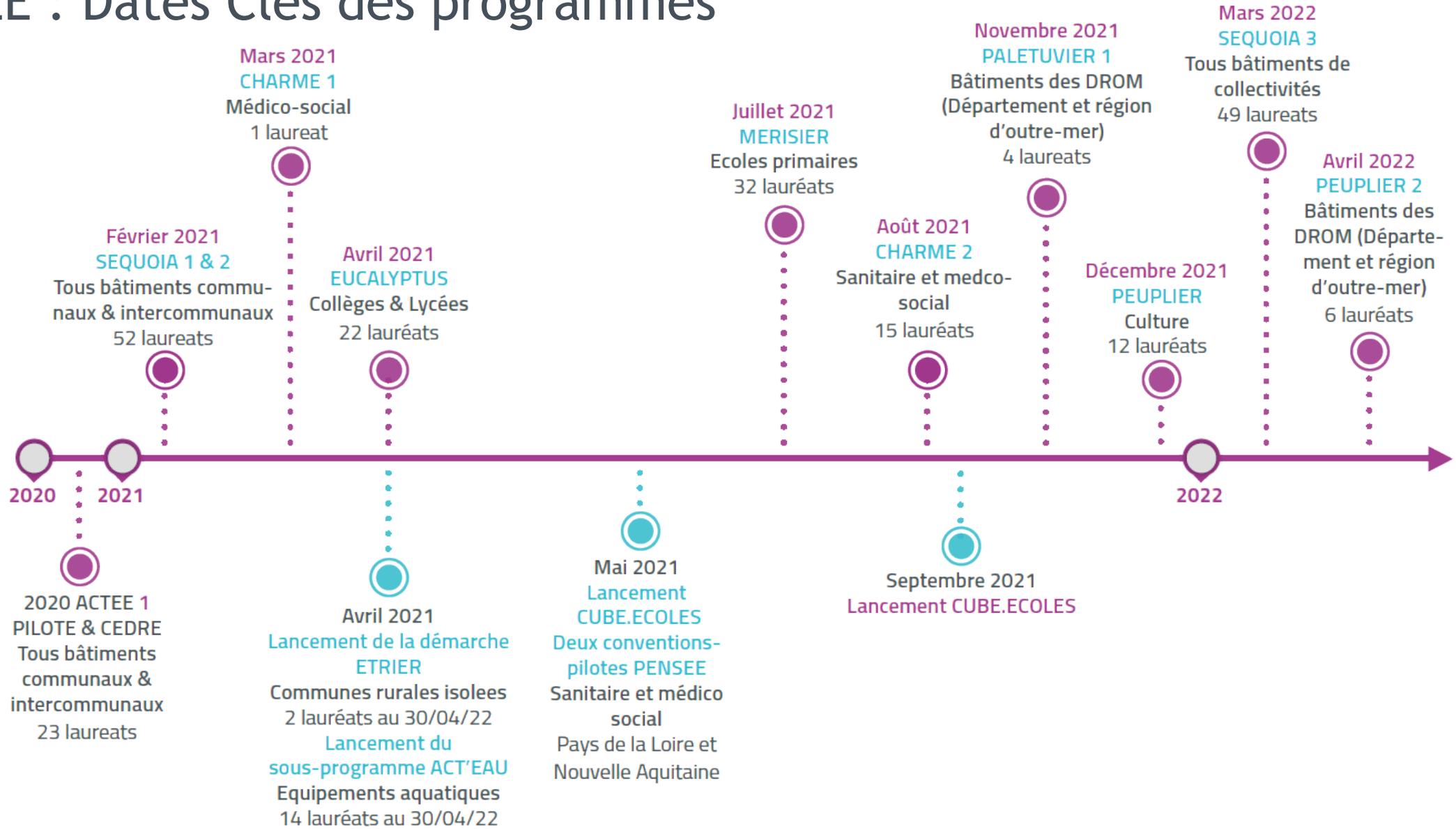
Au fil de l'eau jusqu'au 17/04/2023

Eff'acte

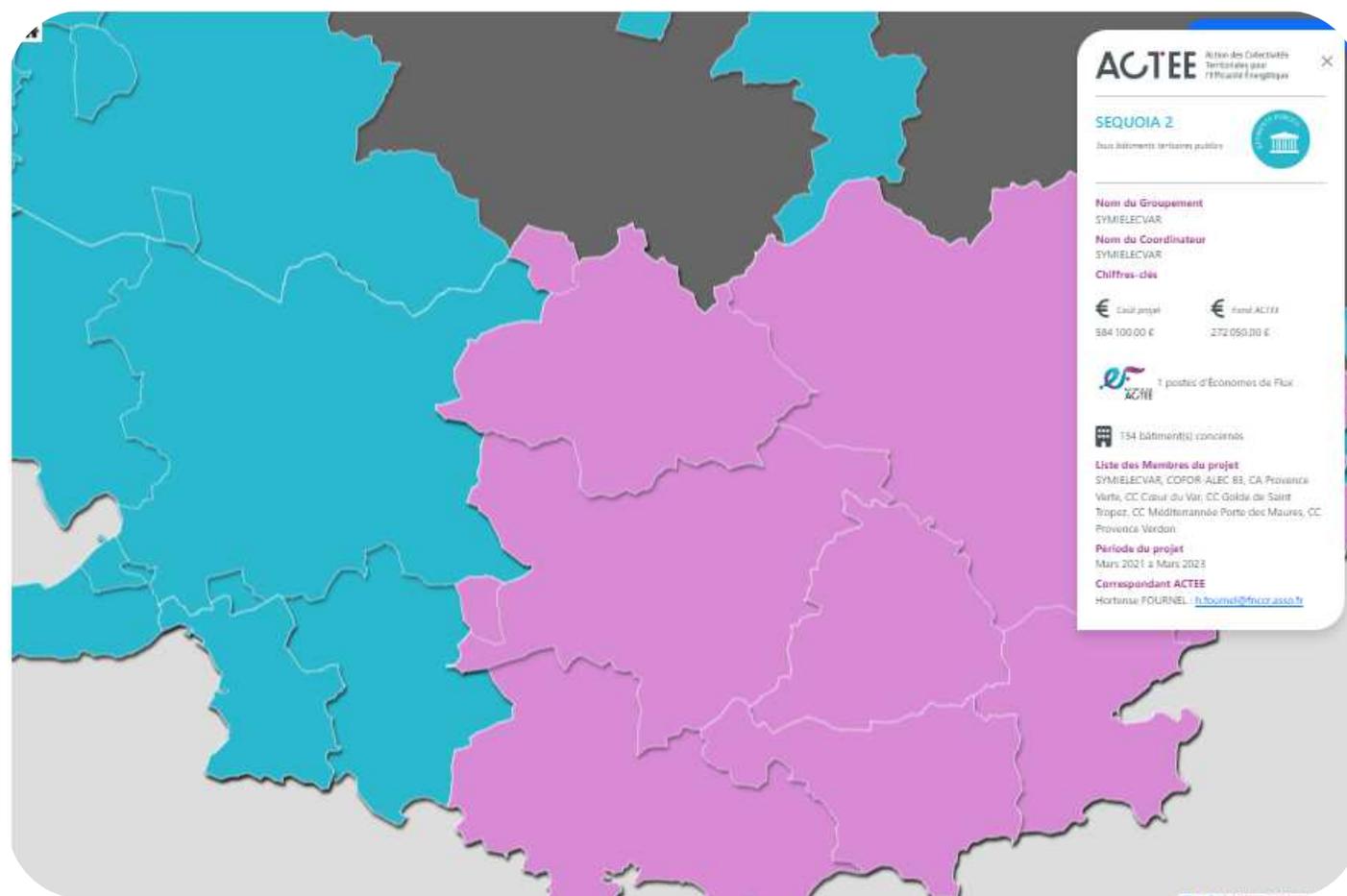
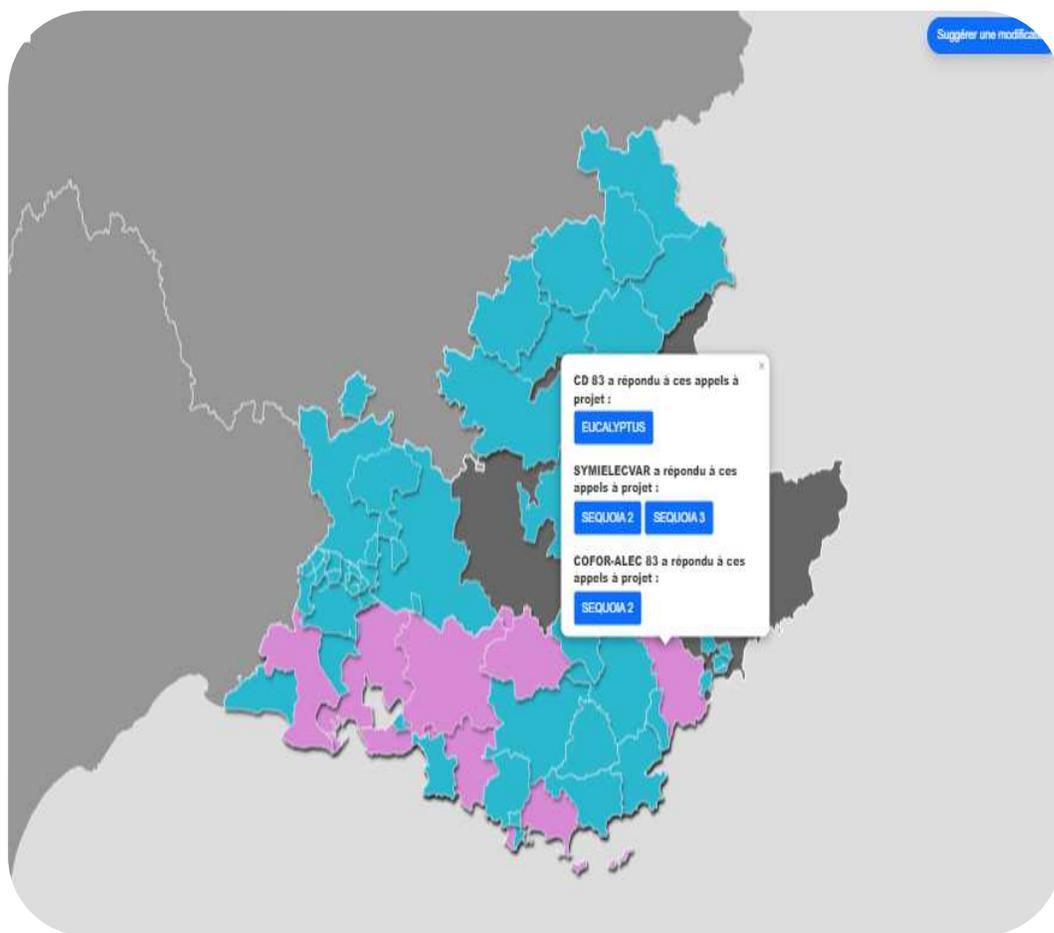
Le sous-programme ACTEE pour agir sur l'effacement électrique du tertiaire public.

A venir

ACTEE : Dates Clés des programmes

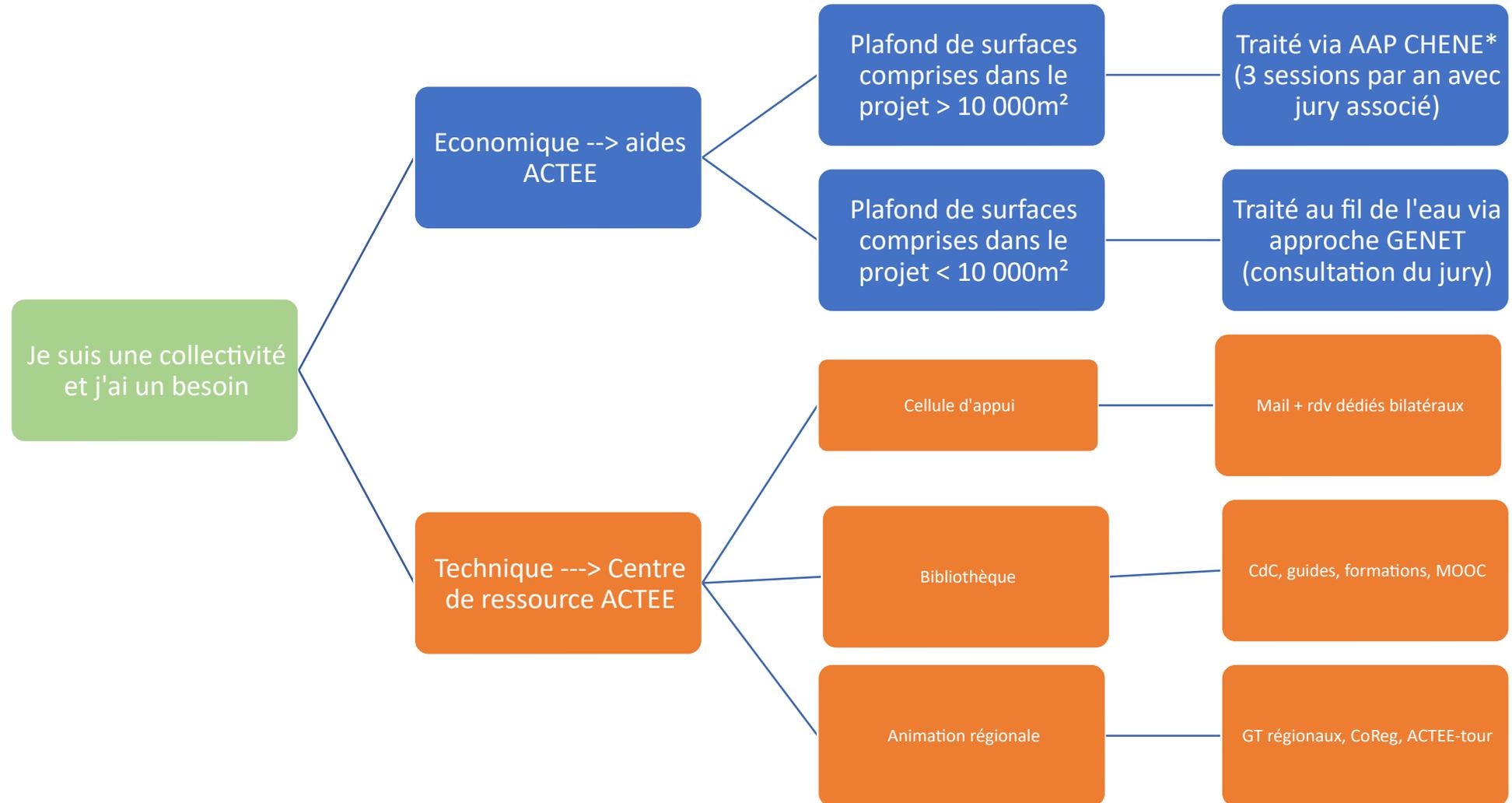


Une cartographie pour identifier les lauréats ACTEE



<https://www.programme-cee-actee.fr/aap/couverture-actee/>

ACTEE+ : poursuivre la dynamique en 2023



ACTEE+ : poursuivre la dynamique en 2023



Budget doublé

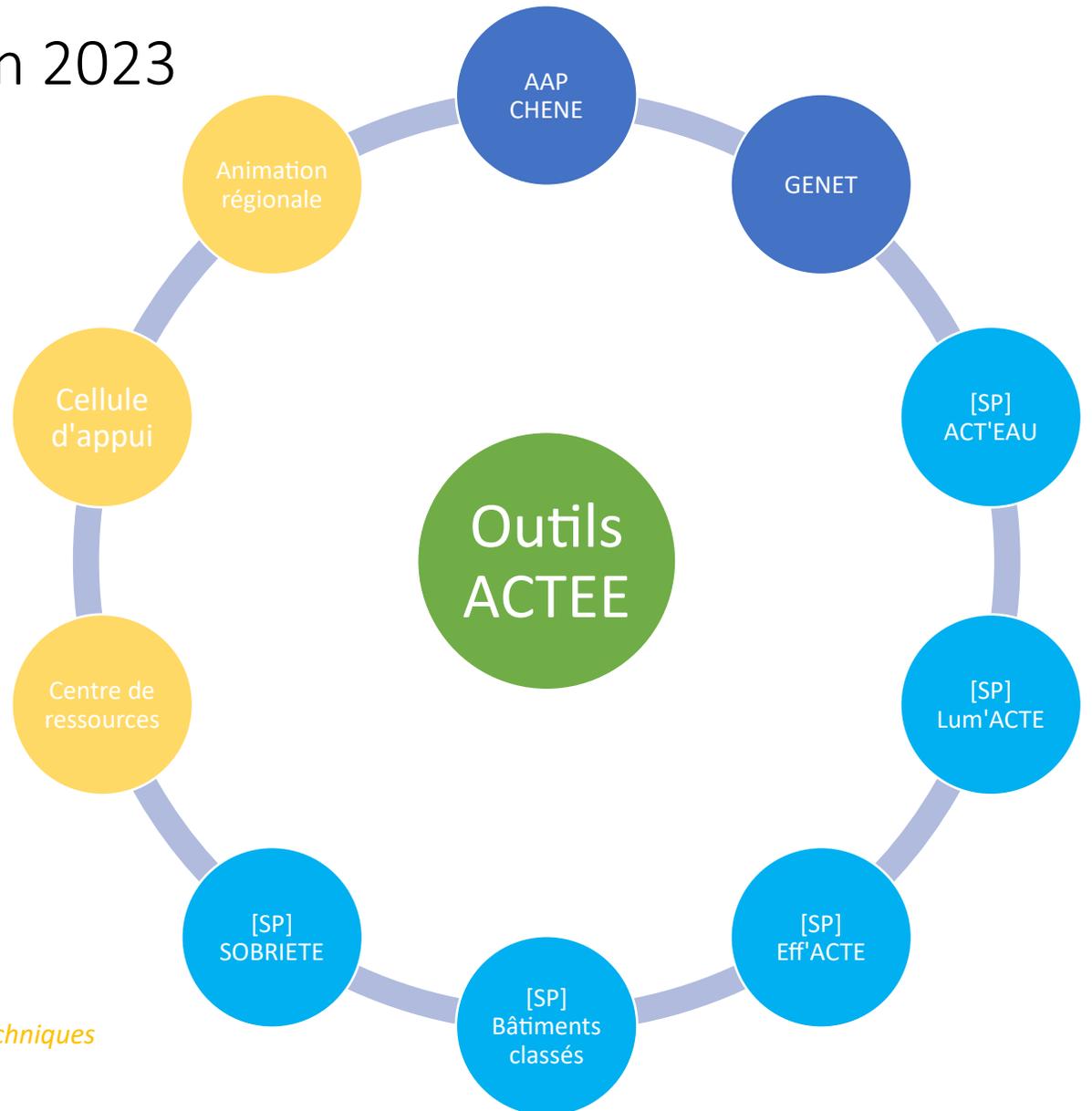
→ 220 M€

avec toujours 90 % directement
reversés aux collectivités (10 %
pour le centre de ressources)

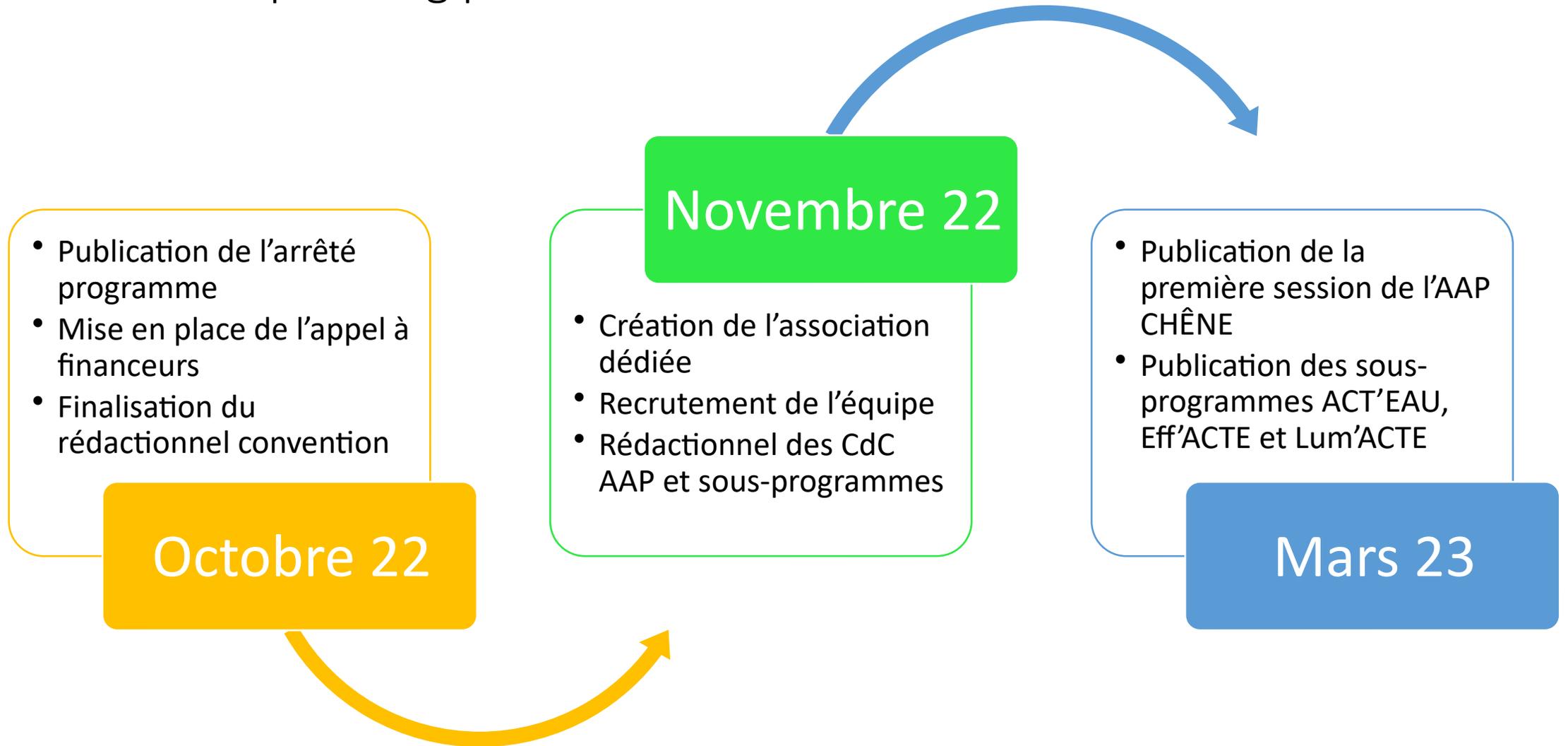
En bleu : les outils financiers

En jaune : les outils ressources techniques

SP = sous-programmes

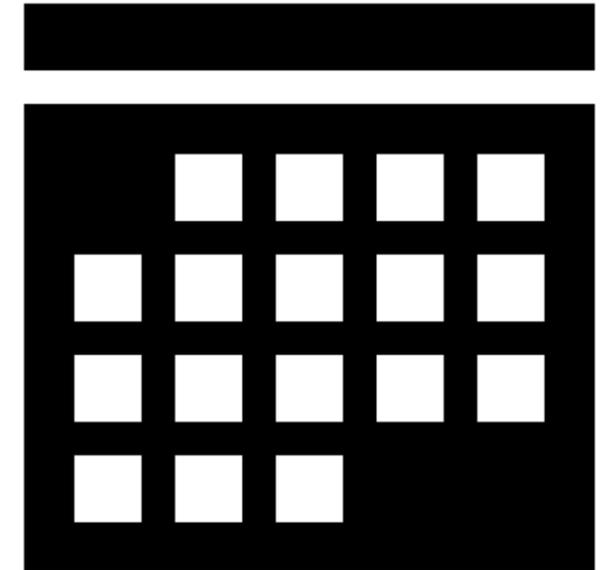


ACTEE+ : le planning prévisionnel



Prochains évènements

- 9/12: Webinaire ACTEE+
- 13/12: Evènement CUBE
- 14/12: E-colloque ACTEE





ACTEE

BÉNÉFICIEZ DU PROGRAMME ACTEE
**POUR RÉNOVER VOS
BÂTIMENTS PUBLICS**

ENGAGER, ORGANISER ET FINANCER LES TRAVAUX
D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Référente régionale:

Hortense FOURNEL

h.fournel@fnccr.asso.fr

06.18.45.81.53

actee@fnccr.asso.fr



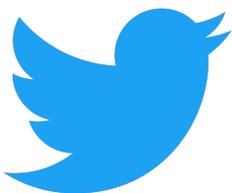
0 800 724 724
Service et appel gratuits



Newsletter
mensuelle

Retrouvez les actualités ACTEE sur :

<https://www.programme-cee-actee.fr/>



@FNCCR #ACTEE



FNCCR #ACTEE

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE FONDS VERT (FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE)

24 NOVEMBRE 2022

Le « Fonds vert » (1/3) (Fonds d'accélération de la transition énergétique)

Dénommé aussi Fonds d'accélération de la transition énergétique

Cible : Les collectivités locales

Objectif du programme : Aider les collectivités à financer leurs investissements

Budget : 2 milliards d'euros tous axes confondus

Plusieurs axes, dont deux touchant aux problématiques de sobriété énergétique

- Un axe sur la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- Un axe sur la rénovation des parcs de luminaires d'éclairages public

Le « Fonds vert » (2/3)

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Cible : Les collectivités locales

Objectif du programme : Financer leurs investissements de rénovation des bâtiments

Budget : 450 M€ alloué à la performance environnementale

Ces travaux pourront notamment cibler :

- l'isolation des murs,
- l'isolation des planchers bas,
- l'isolation de la toiture,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- la ventilation,
- la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ainsi que les interfaces associées
- etc,

en intégrant les caractéristiques techniques, architecturales et patrimoniale du bâtiment et de son environnement

Peut-être cumulé avec ACTEE+ pour la prise en charge d'une partie amont des travaux (étude, plan de financement etc)

Le « Fonds vert » (3/3)

Rénovation des parcs de lumières d'éclairage public

Cible : Les collectivités locales

Objectif du programme : Diminuer la consommation énergétique de l'éclairage public (gisement 5,6TWh en 2017)

Budget : 60 M€ annuel

Cette action vise à :

- **Éclairer mieux** : accélérer la rénovation du parc d'éclairage public ancien (40% du parc de plus de 25 ans), diminuer le nombre et la puissance des points lumineux,
- **Eclairer utile** : promouvoir l'extinction en cœur de nuit, coupler avec de capteurs de présence etc

Ces travaux pourront notamment cibler les subventions :

- d'études de diagnostic territorial et de stratégie d'extinction ;
- d'ingénierie et d'études préalables au dimensionnement du parc de luminaire, dans une optique d'aller au-delà des prescriptions techniques de l'arrêté du 27 décembre 2018 ;
- d'investissements pour le renouvellement de parcs de luminaires anciens.

Critères : Les actions éligibles au fonds doivent contribuer à la sobriété énergétique, à la réduction de la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité. *(La mise en conformité réglementaire ainsi que le déploiement d'éclairages dans les zones préalablement non éclairées ne sont pas éligibles.)*



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



Je baisse



J'éteins



Je décale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan de sobriété énergétique - webinaire

L'accompagnement de l'ADEME auprès des collectivités



Outils & ressources mises à disposition



Les travaux publiés par l'ADEME

Les données clefs : [Lettre stratégie de juin 2021 - Sobriété](#)

Les enjeux de la sobriété :

- dossier de presse juillet 2021 avec ressources & liens : [La sobriété : une aspiration croissante ... vers un projet de société ? \(ademe.fr\)](#)
- Panorama sur la notion de sobriété : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/489-panorama-sur-la-notion-de-sobriete.html>
- Penser la sobriété matérielle : <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/488-penser-la-sobriete-materielle.html>

Les rendus de l'étude TERSOB – sobriété dans les politiques territoriales

- Entretiens avec les acteurs de la sobriété : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4755-politiques-territoriales-de-sobriete.html>
- REX français : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4754-etat-des-lieux-des-actions-de-sobriete-dans-les-territoires-francais.html>
- REX européens : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4757-exploration-des-actions-de-sobriete-dans-les-demarches-territoriales-en-europe.html>
- Éléments de méthode : <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/4997-politiques-territoriales-de-sobriete.html>

Développer les imaginaires, créer des récits autour de la sobriété

Vers quelle sobriété aller? [ADEME - Transition\(s\) 2050](#)

La mise en récit comme moteur de la transition:

- [Comment faire évoluer nos imaginaires ? - La librairie ADEME](#)
- [Des Récits et des Actes - La librairie ADEME](#)
- [Quel storytelling des enjeux actuels dans l'industrie du cinéma et de la télévision ? E](#)
- [Tribunal pour les Générations Futures \(TGF\) : Vouloir moins est-il durable ? E](#)



Montée en compétence



Formations, réseaux

Webinaire approche transversale sobriété TRANSI11 – 2 heures

- Public : Elus en charge de la TE ou politiques associées et décideurs de collectivités
- Objectifs de la formation :
 - Appréhender les enjeux d'une politique de sobriété territoriale
 - Maîtriser les leviers pour agir en faveur d'une politique de sobriété territoriale
 - Identifier les actions et projets pour consolider l'action sur son territoire

Rencontre thématique réseau A3P: comprendre et intégrer la sobriété dans les politiques territoriales – 2 jours

- Public : chargé de mission et directeur de service de la transition écologique (économie circulaire, PCAET, PLPDMA, énergie, numérique)
- S'approprier les notions, identifier les actions de sobriété, disposer d'arguments, d'exemples et d'outils pour une mise en œuvre sur votre territoire.



Les dispositifs d'accompagnement



Le programme Territoire Engagé Transition Ecologique

Deux référentiels Climat-Air-Energie et Economie circulaire – ciblage des actions liées à la sobriété

Une montée en compétence des conseillers climat-air-énergie qui accompagne les territoires engagés dans le programme

Cadres d'intervention du Service Transition Énergétique

Consommation d'énergie

Novembre 2022



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

UNE COP D'AVANCE : LE PLAN CLIMAT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Cadres d'intervention du Service Transition Energétique

Dans tous les cas, les demandes d'aides doivent :

- Disposer de l'ensemble des pièces administratives demandées dans les fiches types en fonction du type de subvention demandée (investissement, fonctionnement,...) et du statut du porteur (public, privé, association,...) disponibles sur: <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/les-subventions-regionales>
- Disposer des éventuelles pièces techniques complémentaires demandées dans les différents cadres d'aides et appels à projets
- Etre déposées à la Région au moins trois mois avant la date prévisionnelle de début de réalisation du projet
- Lorsqu'elles sont concernées et sauf dérogations permises au cas par cas dans les différents dispositifs, respecter le taux maximal d'aide publique (toutes aides publiques confondues) définis dans la réglementation européenne :
 - o Soit le régime « De Minimis » pour les structures ayant reçu moins de 200 000 € d'aides publiques dans les trois dernières années
 - o Soit les différents domaines du cadre exempté 59108 pour les aides en matière d'environnement

Les cadres d'intervention régionaux détaillés sont disponibles sur le site de l'ORECA :

<http://oreca.maregionsud.fr>



Cadres d'interventions du Service Transition Energétique

Energies renouvelables thermiques

- Solaire thermique
- Géothermie/Thalassothermie/Récupération de chaleur fatale & réseaux
- Production de gaz renouvelable

Contact Solaire thermique, récupération de chaleur, géothermie et réseaux de chaleur/froid
Catherine RAMOS - cramos@maregionsud.fr
Alix ROUSSALY – aroussaly@maregionsud.fr

Contact Gaz Renouvelable
Franck FERRIZ – fferriz@maregionsud.fr

Energies renouvelables électriques

- Solaire PV en injection réseau (AMI Foncier Dériské, PV Ready...)
- Solaire PV autoconsommation (Smart PV,...)

Gaëtan BURLE / Marie-Aimée QUADRIO
gburle@maregionsud.fr - maquadrio@maregionsud.fr

Jocelyn ESPERON - jesperon@maregionsud.fr

Bâtiment

- Chèque énergie durable
- Programme SARE
- Aménagement Durable

Contacts bâtiments durables
Catherine RAMOS - cramos@maregionsud.fr
Aniela HERRENSCHMIDT – aherrenschmidt@maregionsud.fr
Emmanuelle POTIER – epotier@maregionsud.fr
Marjorie ALLEMAND – maallemand@maregionsud.fr
Noémie RIAUX – nriaux@maregionsud.fr

Mobilité Durable

- AAP Mobilité électrique de demain

Franck FERRIZ – fferriz@maregionsud.fr

Hydrogène

Stéphane FAUDON – sfaudon@maregionsud.fr



Bâtiments Durables

- ❖ Les bâtiments sont responsables d'un tiers des consommations énergétiques régionales et de 10% des émissions de gaz à effet de serre
- ❖ L'Etat a confié aux Régions et aux EPCI le portage du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (Programme SARE) pour conseiller les particuliers dans la rénovation de leurs logements
- ❖ Pour aller plus loin, la Région a mis en place le chèque énergie durable qui soutient les travaux de rénovation des maisons individuelles.

Dispositif régional :

- ✓ Programme SARE
- ✓ Chèque Energie Durable – adopté en Décembre 2020



Programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)

ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
<p>Le déploiement du programme SARE sur les territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Bénéficiaires</u> : les porteurs associés signataires de la convention régionale SARE• <u>I -Actions éligibles pour l'aide de fonctionnement:</u><ul style="list-style-type: none">• Portage/ Suivi administratif• Dynamique de rénovation• <u>II - Actions éligibles pour l'aide à l'investissement :</u><ul style="list-style-type: none">• Achats de locaux dédiés• <u>Plafonds</u> : 120 000€ sur 3 ans



ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
<p>Chèque Energie Durable : Réhabilitation des combles perdus de logements individuels</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Bénéficiaires</u>: Propriétaires privés particuliers• <u>Aide</u> : Sur le 06,13 et 83 : de 25% (matériau biosourcé) à 10% (matériaux classique) du coût de pose et fourniture du matériau, plafonné à 1 500 € Sur le 84, 04 et 05 : de 35% (matériau biosourcé) à 15% (matériaux classique) du coût de pose et fourniture du matériau, plafonné à 2 000 €• <u>Critères principaux</u>:<ul style="list-style-type: none">• Répondre aux conditions de ressources• Recourir à une entreprise RGE• Respecter les critères de performance de $R > 7,5 \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$ à $R > 10$ selon la zone climatique• Exclusion des matériaux d'origine pétrolière (polystyrène,...)



ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
<p>Chèque Energie Durable : Réhabilitation de logements individuels (Version proposée au vote de l'assemblée régionale d'Octobre 2022)</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Bénéficiaires</u>: Propriétaires / Usufruitiers / ayants droits privés particuliers• <u>Critères principaux</u>:<ul style="list-style-type: none">• Répondre aux conditions de ressources• Recourir à une entreprise RGE• Respecter les critères de performance selon les types de travaux• Exclusion des matériaux d'origine pétrolière (polystyrène,...)• <u>Travaux éligibles</u><ul style="list-style-type: none">• Isolation des combles perdus;• Isolation des murs par l'extérieur et l'intérieur ;• Isolation des plancher bas ;• Isolation des rampants de toiture et des toit terrasse ;• Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage ;• Ventilation mécanique à double flux ;• Chauffe-eau solaire individuel ;• Système solaire combiné (eau chaude sanitaire et chauffage) ;• Chaudières à alimentation automatique associées à un silo de 225 litres minimum (neuf ou existant) ;• Chaudières à alimentation manuelle associées à un ballon tampon (neuf ou existant).



Dispositifs régionaux – Service Transition Energétique Bâtiments

*SRADDET: Objectifs 12+19 – Règle 12c
Gardons une COP d'Avance: Actions 75 & 76*

ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
Chèque Energie Durable : Réhabilitation de logements individuels (Version proposée au vote de l'assemblée régionale d'Octobre 2022)	<p><u>Aide</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Max 6000 €/ dossier • Montants selon travaux (voir tableau ci-dessous)

	Poste de travaux et d'équipements éligibles	Montant subvention régionale	Bonification matériaux biosourcés
Enveloppe bâtiment	Isolation des murs par l'extérieur	10€/m ²	1 500 €
	Isolation des murs par l'intérieur	6€/m ²	1 200 €
	Isolation des plancher bas	1€/m ²	800 €
	Isolation des rampants de toiture	8€/m ²	500 €
	Isolation des combles perdus	2,5€/m ²	500 €
	Isolation toit terrasse	12€/m ²	2 000 €
	Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	40€ par équipement	NC
ENR pour les équipements	Ventilation mécanique à double flux	500€	NC
	Chauffe-eau solaire individuel	500€	NC
	Système solaire combiné (eau chaude sanitaire et chauffage)	1000€	NC
	Chaudières bois automatique	1500€	NC
Rénovation globale	Bonification de l'aide à partir de 3 postes travaux		+ 1000€

Mobilité

- ❖ Les transports sont responsables d'un tiers des consommations énergétiques régionales et de 13% des émissions de gaz à effet de serre
- ❖ Face à la situation en matière de polluants atmosphériques notamment dans les centres-villes, des mesures de plus en plus ambitieuses sont mises en place: Plan de Protection de l'Atmosphère, Zones à Faible Emission, Plan d'Urgence Transport,...
- ❖ Pour aller plus loin, la Région a mis en place le dispositif Zéro Emission sur Route qui vient soutenir le changement de flottes et l'équipement en infrastructures de recharge

Dispositif régional :

✓ **Programme Zéro Emission sur Route**



Dispositif « Zéro Emission sur route »

ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ANIMATION DU TERRITOIRE SUR LA THEMATIQUE DES CARBURANTS ALTERNATIFS	<ul style="list-style-type: none">• <u>Bénéficiaires</u>: personnes morales publiques et privées• <u>Pour les événements</u> : subvention jusqu'à 30% pour les acteurs privés, jusqu'à 50% pour les acteurs publics• <u>Pour les actions d'animation et étude d'identification de flottes</u> : subvention jusqu'à 50% pour les acteurs privés, jusqu'à 70% pour les acteurs publics• Plafonnées à 30 000 €
SOUTIEN AU DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES	<p>1- Soutien aux actions de planification</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Bénéficiaires</u>: Collectivités ayant la compétence IRVE ou leur délégataire• <u>Subvention</u> jusqu'à 50% du montant total, plafond de subvention à 20 000 €.



ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
SOUTIEN AU DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES	<p>2a- Soutien au déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (bâtiments tertiaires ou voie publique)</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Bénéficiaires</u>: aménageurs publics ayant la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques, des gestionnaires d'infrastructures publiques de transport ou des entreprises privées.• <u>Subvention</u> jusqu'à 40% du montant total, plafond à 20 000 € par borne déployée et/ou 100 000€ par projet• Critères: Bornes publiques sur des zones mal couvertes, sur parkings relais (P+R), sur Pôles d'Echange Multimodaux (PEM), sur aires de covoiturage, sur sites touristiques d'envergure régionale, répondant à une saturation d'une autre borne à proximité, à moins de 3km d'axes routiers d'envergure régionale peu équipés, spécifiques aux 2/3 roues ou quadricycles électriques avec une zone de stationnement réservée, mutualisant l'usage de plusieurs• sur des parkings associés à des bâtiments tertiaires pour une mise à disposition aux employés• Les bornes devront être interopérables, avec une puissance pilotable à distance et capables de proposer des services aux usagers tels que la réservation, l'information de disponibilité temps réel,

ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
<p>SOUTIEN AU DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (Proposé au vote d'octobre 2022)</p>	<p>2b- Soutien au déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (Parkings de Copropriétés)</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Bénéficiaires</u>: personnes morales gestionnaires d'immeubles résidentiels collectifs de droit privé comme public suivants : syndics professionnels, syndics coopératifs, gestionnaires HLM.• <u>Subvention</u> aide forfaitaire par borne installée de 700 € représentant au plus 50% du montant d'achat et plafonnée selon les règles européennes• <u>Critères</u>:<ul style="list-style-type: none">• Bornes situées sur des parkings associés à des bâtiments résidentiels collectifs à l'exclusion des bornes et autres travaux de pré-équipement répondant à une obligation légale notamment liée à l'article L113-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.• Bornes « partagées » au sens du programme ADVENIR (=bornes de recharge sur des places de parking partagées accessibles à l'ensemble des occupants de l'immeuble)• L'intervention régionale s'applique uniquement en complément du dispositif national ADVENIR



Dispositif « Zéro Emission sur route »

ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
SOUTIEN AU DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES	<p>3- Soutien aux actions d'amélioration de la qualité de service des réseaux</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Types de projets</u> : évolution ergonomique des bornes, projet permettant une amélioration de la qualité de service (mise en place de service client, évolution technique des bornes, etc.) , actions d'amélioration de la visibilité des bornes dans l'espace public, actions de communication pour valoriser le réseau régional, etc.• <u>Bénéficiaires ciblés</u> : Exploitants de réseaux de bornes situés dans la région ou collectivités• <u>Aide et contraintes financières</u> : Subvention jusqu'à 50% du montant total, plafond de subvention à 20 000 € par projet.



Dispositif « Zéro Emission sur route »

ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
SOUTIEN AU DEPLOIEMENT DE STATIONS GNV	<p>Appel à projets MOBIGAZ</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Types de projets</u> : projets favorisant l'émergence sur le territoire régional de stations d'avitaillement d'accès public distribuant du Gaz Naturel Véhicules (GNV) et du BioGNV• <u>Bénéficiaires</u>: partenariats constitués d'entreprises, de collectivités, ou d'établissements publics• <u>Aide et contraintes financières</u> :<ul style="list-style-type: none">-De 1000 à 7000 € par véhicule-Plafonnés à 200 000 € par projet (véhicules + Station)• <u>Critères</u> : critères techniques à respecter – cf.Cadre



Dispositif « Zéro Emission sur route »

ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
SOUTIEN AUX PROJETS INNOVANTS COUPLANT PRODUCTION ET DISTRIBUTION LOCALE DE CARBURANTS ALTERNATIFS	<ul style="list-style-type: none">• <u>Types de projets</u> : Couplage de la recharge de véhicules électriques avec des énergies renouvelables produites localement comprenant au moins 15 véhicules présents quotidiennement sur site• <u>Bénéficiaires</u>: Personnes morales• <u>Aide et contraintes financières</u> : Subvention jusqu'à 50% du montant total, plafond de subvention à 10 000 € par borne et 100 000 € par projet.• <u>Critères</u> : critères techniques à respecter – cf.Cadre



Dispositif « Zéro Emission sur route »

ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
AIDE A L'ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES PROPRES	<ul style="list-style-type: none">• <u>Types de projets</u> : Achat de véhicules à faibles émissions neufs ou d'occasion tels que définis par la réglementation en vigueur• <u>Bénéficiaires</u>:<ul style="list-style-type: none">• Auto Entrepreneurs, les Très Petites Entreprises (TPE) ou les petites et moyennes entreprises (PME) ayant un établissement ou une succursale en région• collectivités territoriales, EPCI et autres établissements publics pour l'acquisition de véhicules permettant d'aller au-delà de la réglementation• <u>Aide et contraintes financières</u> : Subvention de 500 à 15 000 € en fonction du PTAC, de l'énergie utilisée et de la qualité du véhicule (neuf / occasion)• <u>Critères</u> : critères techniques à respecter – cf.Cadre



INTERVENTION METROPOLE AIX – MARSEILLE - PROVENCE

Corinne PINA, Chef de service
Transition énergétique et
climatique



Etat d'avancement

Métropole Aix Marseille Provence - SEQUOIA

Coordinateur : Métropole Aix Marseille Provence

Participants au groupement : La Métropole, l'ALEC Métropole Marseillaise, le CPIE du Pays d'AIX et 29 communes suivantes : Cabriès, Charleval-de-Provence, Châteauneuf-Les-Martigues, Coudoux, Ensues-La-Redonne, Gardanne, Gémenos, Gignac-La-Nerthe, Istres, Jouques, La Bouilladisse, La Penne-sur-Huveaune, La Roque-d'Antheron, Lamanon, Le Tholonet, Mallemort, Mimet, Pelissanne, Peypin, Port-de-Bouc, Rognes, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, Trets, Vitrolles

- Tous types de bâtiments : administratifs, sportifs,
- Réalisation de 213 audits énergétiques, 102 études de faisabilité des travaux, 62 études de substitution de chauffage
- Recrutement de 5 économes de flux (2 en interne au sein de 2 communes, 3 par les opérateurs techniques) en lien avec les besoins identifiés par le groupement
- Acquisition d'outils de diagnostic thermique, d'outils de suivi des consommations énergétiques et de logiciel de suivi de la facturation et des consommations
- 20 communes ont formulé des besoins en maîtrise d'œuvre

223
bâtiments
concernés



Cofinanceurs :
Conseil
Départemental,
Banque des
Territoires, Ademe,
DSIL, DTER

Etat d'avancement

Métropole Aix Marseille Provence - MERISIER

Coordinateur : Métropole Aix Marseille Provence

Participants au groupement : la Métropole, l'ALEC Métropole marseillaise, le CPIE du Pays d'Aix et 30 communes : Aix en Provence, Cabriès, Cassis, Cornillon-Confoux, Coudoux, Ensues-La-Redonne, Gardanne, Gémenos, Gignac La Nerthe, Istres, Jouques, La Bouilladisse, La-Penne-Sur-Huveaune, La-Roque-d'Antheron, Les Pennes Mirabeau, Mallemort, Marignane, Miramas, Pelissanne, Peypin, Port-de-Bouc, Port Saint Louis du Rhône, Rognac, Saint-Mitre-les-Remparts, Salon de Provence, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, Trets, Velaux, Vitrolles.

**168
bâtiments
concernés**

- Cible les bâtiments scolaires
- Recrutement de 2 poste d'économies de flux
- Réalisation de 153 audits thermiques, 93 études de faisabilité travaux, 69 études de remplacement de chauffage fioul ou gaz

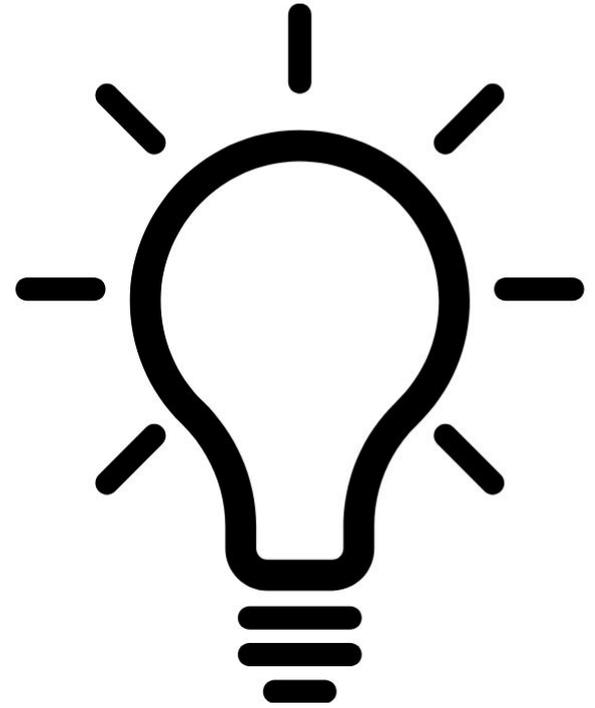
Cofinanceurs :
Conseil
Départemental,
Banque des Territoires,
Ademe, DSIL, DTER

VOUS

ÊTES

AU

COURANT ?





Campagne de sensibilisation des agents pour la maîtrise de l'énergie et la qualité de l'air

Objectif : réduire les consommations énergétiques de la Métropole en faisant **évoluer les comportements** des agents vers plus de sobriété.

4 ateliers thématiques ouverts à tous les agents

Une communauté de référents répartis dans différents bâtiments métropolitains

Des conseils concrets et des ordres de grandeur, pour adopter des comportements plus sobres en énergie

Des outils de mesure pour objectiver les actions

BILAN DES RETOURS DES PARTICIPANT.E.S

- Beaucoup de **questionnements sur les infrastructures** (conditions de travail parfois assez extrêmes) et sur l'action de la Métropole
- Beaucoup de **questions techniques** sur le fonctionnement des thermostats dans les bâtiments
- **Solutions assez souvent connues** mais pas toujours envisagées au travail ; pas toujours faisable car contraintes techniques
- Agents volontaires pour mettre des choses en place mais **difficultés de dialogue** avec l'équipe/la hiérarchie : besoin d'un « argument d'autorité »

HOP !... Pour les particuliers

- **Des aides pour les particuliers**
 - Aide à la rénovation énergétique des logements des particuliers (6000 € sous cond de ressources)
 - +1000€ pour remplacer les chaudières fioul
 - + 1500 e pour remplacer des chauffages au bois anciens (qualité de l'air et énergie)
- Contact Provence eco renov :
departement13.fr/provence-eco-renov/
- Contact prime air-bois :
departement13.fr/prime-air-bois/

HOP ! ... pour les communes

- Une ingénierie pour la rénovation des bâtiments
 - Dispositif économes de flux de la Métropole
 - Dispositif ACTEE pour 38 communes
- Des aides aux travaux pour les communes
 - Financement de diagnostics énergétiques, et travaux de rénovation thermiques, éclairage public

le Département a investi 83 millions d'euros depuis 2018 pour plus de sobriété énergétique dans les communes

HOP ! ... pour les communes

- Une ingénierie pour la rénovation des bâtiments
 - Dispositif économes de flux de la Métropole
 - Dispositif ACTEE pour 38 communes
- Des aides aux travaux pour les communes
 - Financement de diagnostics énergétiques, et travaux de rénovation thermiques, éclairage public

le Département a investi 83 millions d'euros depuis 2018 pour plus de sobriété énergétique dans les communes

Hop !...Pour tous

- Adhésion de la Métropole au dispositif EcoWatt (RTE)
 - Alerte en cas de tension sur le réseau électrique national
 - Incite à adopter une consommation d'énergie plus sobre
- Une qualification du niveau de consommation en temps réel
- Des signaux simples sont envoyés aux particuliers, aux entreprises, et aux collectivités
- A ce signal, la Métropole adopte un volet de mesures:
 - Baisse des températures dans les batiments, ou coupure de 18h à 21h
 - Fin de journée imposée à 17h, désignation d'un référent éclairage
 - Fermeture des batiments publics non essentiels (médiathèques, équipements sportifs, batiments administratifs...)
 - ...

Contact : planclimat@ampmetropole.fr